

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation: 09/12/2022

Présents : 24

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Sebastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sebastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN

POUR : 31

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Représentés : Françoise BENOIT par Cyril MALLET, Claude BRUN par Franck MEJEAN, Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Denise LAFFARRE par Christian VIDAL, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par Jacques GENEST, Christophe ROUX par Thierry MAILLET, John SERROUL par Jean LINOSSIER

Absents : Patrick COUDENE, Jerome DELDON, Elisabeth FALGON, Jerome GROS, Marylaine MERCIER

Secrétaire de séance : Charles VALETTE

DE_2022_089 - Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération n°2020-127 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2020 fixant les tarifs de la REOM,

Il est rappelé que le tarif de la REOM a été harmonisé à 122 euros au 1^{er} janvier 2019.

Considérant qu'il y a eu lieu d'opérer des modifications sur les catégories pour l'année 2020, sans modifier le tarif de la REOM fixé à 122 euros.

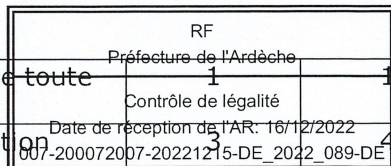
Considérant qu'il y a eu lieu d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2021 le tarif de REOM à 129 euros, sans modifier les catégories, ni les coefficients.

Considérant la nécessité d'augmenter le tarif de REOM à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après avis favorable de l'exécutif, il est proposé d'arrêter les tarifs de la REOM comme suit :

Catégories	Sous-catégories	Coefficient	Tarifs en €
Ménages	Tarif par hébergement	1	148
Chambres d'hôtels, chambres d'hôtes	Tarif par lits	0,1	14.8
Tourisme : gîtes d'étapes et gîtes de groupes, location touristique meublée	moins de 20 lits	1	148
	21 à 40 lits	2	296
	41 à 60 lits	4	592
	61 à 80 lits	6	888
	81 lits et plus	9	1 332
Résidences pour personnes âgées : maisons de retraite, foyers de vie, ESAT, résidences services	Tarif par chambre	0,6	88.8
Camping	Tarif par emplacement	0,3	44.4
Restauration	Restaurants <= 70 couverts	2	296
	Restaurants > 70 couverts	3	444

Commerces	Commerces et artisans de toute nature	1	148
	Production et transformation alimentaire	3	444
	Grande et moyenne surfaces	4	592
Gros consommateurs	Abbaye Notre Dame, station thermale, stations de ski	7	1 036
Administrations et services des collectivités ou d'Etat	Salles polyvalentes	1	148
	Poste, Trésor public, gendarmerie, services départementaux dont CIS, mairies	1	148
	Collèges	4	592
	DIR Massif Central	20	2 960



Sur rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'arrêter** les tarifs de REOM suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Catégories	Sous-catégories	Coefficient	Tarifs en €
Ménages	Tarif par hébergement	1	148
Chambres d'hôtels, chambres d'hôtes	Tarif par lits	0,1	14.8
Tourisme : <i>gîtes d'étapes et gîtes de groupes, location touristique meublée</i>	moins de 20 lits	1	148
	21 à 40 lits	2	296
	41 à 60 lits	4	592
	61 à 80 lits	6	888
	81 lits et plus	9	1 332
Résidences pour personnes âgées : <i>maisons de retraite, foyers de vie, ESAT, résidences services</i>	Tarif par chambre	0,6	88.8
Camping	Tarif par emplacement	0,3	44.4
Restauration	Restaurants <= 70 couverts	2	296
	Restaurants > 70 couverts	3	444
Commerces	Commerces et artisans de toute nature	1	148
	Production et transformation alimentaire	3	444
	Grande et moyenne surfaces	4	592
Gros consommateurs	Abbaye Notre Dame, station thermale, stations de ski	7	1 036
Administrations et services des collectivités ou d'Etat	Salles polyvalentes	1	148
	Poste, Trésor public, gendarmerie, services départementaux dont CIS, mairies	1	148
	Collèges	4	592
	DIR Massif Central	20	2 960

- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré à Coucouron, le 15 décembre 2022,
Le Président, Jacques GENEST,